

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-sept novembre du mois novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 09 novembre 2022

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, DAUPHANT Aude, BONNARDON Maurice adjoints.

Mmes et Ms: MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MARC Emmanuelle, MITAUT Rachel; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques. ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes. ERBS Angélique,, MATHURIN Armelle, VAYSSIERE Nora.

PROCURATIONS : Mme. MATHURIN Armelle à JACQUIN Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MARTIN Marylène

Etat civil

Naissance :

Alana petite fille de Sylvie GRASSER

Décès :

GUILLIoud née JEANDET Lucette : le 30 octobre 2022 à colombe

Ordre du jour

- Intervention de BEEWATT pour l'installation panneaux photovoltaïques (30 mn)
- Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- Projet de réfection du Gymnase
- Dématérialisation du bulletin municipal
- Informations diverses sur le lotissement « chemin de la Charrière »
- Ouverture des commerces les dimanches toute la journée en 2023.
- Compte rendu des commissions municipales
- Compte-rendu des commissions de la CCBE
- - Questions diverses
 - Téléthon
 - Ticket culture

Le compte rendu de la séance du 26 octobre est approuvé à l'unanimité

*** Intervention de BEEWATT pour l'installation panneaux photovoltaïques :**

En 2017 des citoyens se regroupent pour prendre leur part dans la transition énergétique, localement.

En juin 2018 premier COPIL « Développement durable » à la CCBE

Aboutit à la création d'un groupe de travail qui crée la SAS CV BEEWATT en juin 2019.

Développement de 3 projets, réunions d'information, collecte d'épargne en 2019/2020,

Premières mises en service en avril et mai 2021.

BEEWATT : La Centrale Villageoise :

C'est une société au fonctionnement coopératif qui équipe en panneaux photovoltaïques des toitures publiques ou privées.

Le produit de la vente de l'électricité renouvelable permet d'assumer les charges liées à l'investissement et à l'exploitation, la location du toit.

Le solde est en partie distribué sous forme de dividendes mais aussi réinvesti dans de nouveaux projets de production ou de maîtrises de l'énergie.

C'est un fonctionnement de type coopérative avec 109 actionnaires pour un capital de 69 600 €, 11 membres au conseil de gestion, 3 projets réalisés, 390 000 € HT investis, 1786 m² installés, 981 panneaux ; 358 kWc.

Les panneaux viennent de Corée et sont recyclés quand ils ne fonctionnent plus, leur durée de vie est d'environ 25 à 30 ans. (leur production baisse de 0,6 % par an). Les principaux composants sont : le silicium, le cuivre, l'argent : une société est en train de s'installer à la Mûre pour recycler ces 3 produits. Le reste est de l'aluminium et du verre.

S'ils équipent le Gymnase et la Salle Polyvalente avec 1 173 m² de panneaux (puissance unitaire des panneaux : 400 Wc, soit une puissance totale de 192 kWc) l'énergie produite annuellement serait de 202 000 kWh, soit la consommation annuelle de 172 personnes. (512 tonnes de CO₂ évités).

Si la commune manifeste sa volonté de travailler avec BEEWATT, ils s'occupent de tout : administratif, installation, maintenance, assurances.

*** Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux**

Patrice SERRE :

L'objectif est que les gros travaux soient terminés d'ici la fin de l'année.

La majorité des entreprises étaient présentes à la réunion de chantier de ce mercredi. Un nouveau rappel à l'ordre a été fait à la société VMA qui fait prendre du retard aux autres entreprises.

L'architecte lui a déjà retenu des pénalités.

Le béton désactivé sera mis en place semaine prochaine et si le temps le permet l'enrobé sera réalisé d'ici la fin du mois.

La centrale d'air doit finir d'être connectée prochainement.

La commission scolaire se réunira pour travailler sur le choix du mobilier pour la cantine et la garderie.

*** Projet de réfection du Gymnase**

Martine JACQUIN :

La toiture du gymnase est constituée de plaques d'amiante posées depuis l'origine du bâtiment réalisé en 1977, aujourd'hui c'est une passoire énergétique car il n'y a pas d'isolation.

Actuellement tous les projets allant dans le sens de la rénovation énergétique sont subventionnés. La région ne subventionne plus le désamiantage car l'enveloppe financière attribuée pour cela a été épuisée.

Le gymnase est vieillissant et il devient urgent de faire quelque chose.

En ce qui concerne la transition écologique : il est important de réfléchir sur le photovoltaïque, peut être en auto-consommation.

Nous sommes frappés par le décret tertiaire ; si on ne fait rien nous risquons d'y être obligé à l'avenir et il n'y aura peut être plus de subvention.

Après avoir débattu, le conseil municipal donne un avis favorable pour monter le projet et faire les demandes de subventions (DETR, Département, Région, etc.) pour la réfection du toit et l'isolation des murs.

Le projet de photovoltaïque sera revu lors d'une prochaine séance.

*** Dématérialisation du bulletin municipal**

Aude DAUPHANT :

A propos de la diffusion du bulletin municipal.

Faut il proposer la dématérialisation du bulletin et supprimer l'édition papier ?

Pas d'édition systématique dans toute les boîte aux lettres ?

Demander aux administrés s'ils veulent la version papier ou s'ils vont le regarder sur le site.

Sujet à réfléchir, une décision sera à prendre lors d'une prochaine séance.

*** Informations diverses sur le lotissement « chemin de la Charrière »**

Sylvie GRASSER :

Le permis d'aménager portant sur la création de 7 lots à construire chemin de la charrière a été accordé. Un point est à vérifier concernant la haie existante ; est-elle à conserver ?

*** Ouverture des commerces les dimanches toute la journée en 2023.**

Madame le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi sur le travail dominical pour les commerces de détail a modifié le nombre de dimanches pouvant être travaillés. En effet, le Maire peut accorder jusqu'à 12 dimanches travaillés par an, pour les commerces de sa commune. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

La décision doit être prise après avis du Conseil Municipal et lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis conforme doit être requis auprès de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale.

Un commerce de la commune sollicite l'ouverture de son magasin 3 dimanches en 2023: le 10, 17 et 24 décembre. Madame le Maire demande donc aux membres présents de donner leur avis pour accorder cette dérogation ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable pour l'ouverture des commerces de la commune les dimanches le 10, 17 et 24 décembre 2023 en journées complètes.

*** Compte rendu des commissions municipales**

Maurice BONNARDON :

* Chemin de randonnée :

Le 8 novembre une réunion a eu lieu à la CCBE, les subventions ont été acceptées pour la création des chemins de randonnée : 50 % par Département 25 % par l'état et le reste sera financé par la CCBE. Ce projet comprend : le panneau d'information générale, les panneaux sur les parcours et les fléchages ceci pour un coût de 25 000. Il n'y aura aucune charge financière pour la commune. Le choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux est en cours pour une réalisation en 2023.

Sabrina MASELLA a repris le poste qu'occupait précédemment Karin LORMELET et connaît bien le dossier.

Cette semaine (mardi) elle est venue avec Claire DUPRE pour faire le point du dossier de Colombe.

A la suite de cette rencontre un rendez vous a eu lieu avec Roland DUTEL des services de l'ONF ; pour l'aménagement du Fûteau et du lavoir. Le projet global est évalué à 120 000 € TTC. Selon ses dires nous pouvons espérer obtenir 80 % de subvention.

Un nouveau rendez-vous est fixé le 29 novembre à la CCBE avec l'ONF pour cadrer les projets.

* En ce qui concerne la voirie, les travaux dans le secteur de Cuétan ont été réalisés la semaine dernière

Cette semaine les travaux d'enfouissement des réseaux Montée du Fûteau réalisés par la CCBE ont commencés.

Aude DAUPHANT

Un rappel sera adressé aux associations concernant les locaux communaux. Ils leur est demandé de respecter les lieux, d'éteindre les lumières, de fermer les portes, de balayer les miettes, de ne pas mettre de l'eau partout, etc....

Le bulletin municipal de décembre est en cours.

Roger VALTAT :

La commission « finance » s'est réunie afin de pointer les crédits 2022 utilisés et commencer à travailler sur le budget 2023

Martine JACQUIN :

La commission « Animation » s'est réunie pour travailler sur :

Le téléthon

Le ticket culture

La « grosse animation » qui sera organisée en 2023

*** Compte-rendu des commissions de la CCBE**

Emmanuelle MARC :

Commission Cohésion sociale

Bilan pour évaluer l'organisation du pôle cohésion sociale de la CCBE.

Grande densité de services sur le territoire avec pas mal de moyens sur la partie petite enfance

L'entreprise qui a fait ce diagnostic a dû consulter les agents (un peu difficile car Grégory a quitté le service).

Il y a un manque d'animateurs sur les centres de loisirs.

Roger VALTAT :

Hier soir a eu lieu une réunion pour le PCAET qui devrait être finalisé et signé en juin 2023. Il faut élaborer un plan de communication pour sensibiliser le grand public, mais aussi sensibiliser les élus.

Le Conseil communautaire s'est réuni le 14 novembre:

* En début de séance une délégation du personnel est venue présenter une lettre ouverte aux élus.

* M. Yannick NEUDER est intervenu concernant les subvention attribuées sur le territoire.

* Mme Dominique TORGUE de la DGFIP est intervenue. Elle a été nommée pour conseiller la CCBE et les communes membres. Elle a un bureau dans les locaux de Bièvre Est.

Les points suivants ont été traités lors de ce conseil :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

- Marchés publics : Autorisation de signer le marché n°22FO26 « Conception, fabrication et pose de mobilier de signalétique et de mobilier d'accompagnement sur les sentiers de randonnée

- Marchés publics : Autorisation de signer les avenants au marché n°22SE07 « collecte des points d'apport volontaire : emballages, journaux, magazines et verre ».

- **FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Politiques contractuelles : Autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

- **ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

Développement économique : Approbation du rapport annuel 2020 de l'élu mandataire au sein de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement.

Développement économique : Approbation du rapport annuel 2021 de l'élu mandataire au sein de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement

Tourisme : Approbation du projet de valorisation des sentiers thématiques « plaines et collines de Bièvre Est » et de son plan de financement.

STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau : Prix de la prestation pour l'entretien des fosses, suite au renouvellement du marché

Cycle de l'eau : Approbation de déposer les autorisations d'urbanisme pour le projet de construction d'un réservoir et d'un surpresseur sur la commune de Colombe.

Questions diverses

Martine JACQUIN :

* **Téléthon** : il aura lieu le 3 décembre. Les 5 associations représentées à la réunion souhaitent reprendre l'animation de « la pesée des filets garnis ». Mais depuis 3 d'entre elles ne veulent plus participer.

L'après midi aura lieu une randonnée dans la plaine.

* **Ticket culture**

Il y beaucoup de réservations, les spectacles affichent complets, pour demain à Châbons 500 réservations.

Un spectacle aura lieu samedi à colombe. Le ticket culture est coorganisé avec la CCBE, nous avons donc besoin de personnes pour le matin: montage du podium à 10 h et le soir pour faire les entrées à 19 h 45 et pour ranger après le spectacle.

* **Frelons asiatiques** :

A compter de maintenant les nids ne sont plus détruits car ils sont vides. Par contre dès que les feuilles vont tomber les nids seront visible, il faut les signaler sur la plateforme dédiée et ils seront piégés au printemps.

*** Infirmière :**

Lecture du courrier de Mme CÉCILLON-FABBRI Carole :

« *Mme le Maire,*

Par ce courrier je viens vous faire ma demande de résiliation du bail notarié rédigé en 2016 avec votre prédécesseur concernant la location d'un local professionnel situé au 9 impasse du Clos Bonnard.

J'ai reçu une demande de fermeture de mon cabinet infirmier de la part de l'ordre infirmier le 6 octobre 2022 précisant que mon activité pouvait être regroupée sur un seul site (Oyeu cabinet primaire) et que la zone d'activité était très dotée.

Je vous demande dans la mesure du possible d'accéder à ma demande d'ici fin décembre 2022.

Je vous prie de croire Madame en mes sentiments les meilleurs.»

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Accepte la résiliation du bail de Mme Carole FABBRI au 31 décembre 2022

* Charge Mme le Maire d'établir un état des lieux de sortie et de restituer la caution à Mme FABBRI.

*** PCAET :**

Un atelier « fresque du climat » aura lieu à la salle communale dans le cadre du PCAET.

*** Doyenne :**

Suite au décès de Mme RIPET, c'est Maria JAYET 98 ans qui devient la doyenne de Colombe, elle est à la maison de retraite. Mme Paule BERNASCONI à 94ans et 3 personnes ont 93 ans.

*** Subvention :**

Mme Yannick NEUDER nous a informé de l'attribution d'une subvention pour l'école à hauteur de 251 000 € au lieu de 350 000 € sollicités.

*** Congrès des Maires et adjoints à Paris :**

La semaine prochaine Mme le Maire et tous les adjoints seront absents de Colombe de mardi à jeudi : à l'unanimité, les membres du conseil municipal nomment M. Serge GUICHARD pour assurer leur remplacement pendant ces quelques jours.

Cette participation au congrès se fait exclusivement aux frais des participants, aucune charge financière ne sera imputé à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23 h 30 .

Le Maire
Martine JACQUIN

Le secrétaire de séance
Marylène MARTIN